



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 37922

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée de la famille, sur le rapport 2012 de la Cofrade qui met en avant des insuffisances dans l'application de la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Il lui demande si elle entend donner suite à la préconisation de la Cofrade de créer une mission interministérielle Enfance où siègeront les associations de défense des droits de l'enfant avec pour objectifs : de réaliser un état des lieux des droits de l'enfant dans les lois existantes ; de mettre en œuvre les préconisations du rapport du Comité des droits de l'enfant de Genève publié en 2009 ; d'évaluer, au regard de la CIDE, les résultats des politiques en faveur de l'enfance dans les domaines suivants, famille, santé, éducation, justice, protection et citoyenneté ; et de veiller au respect, dans les futures lois votées, des principes de la CIDE et de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37922

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Famille

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 9868

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)